

**ARRETE PORTANT AUTORISATION  
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC****Pétitionnaire : LA CHAPE**

Tél: 04 90 74 12 70  
e-mail : [info@gargas.fr](mailto:info@gargas.fr)  
[www.gargas.fr](http://www.gargas.fr)

**Le Maire de la commune de GARGAS,**

Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L113-2 et R116-2 du Code de la Voirie Routière,

Vu la demande formulée par M. LE GUILLERMIC Fabrice, agissant au nom du restaurant « LA CHAPE » qui sollicite l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public (places en bordure de l'avenue des Cordiers le long du restaurant), en vue d'organiser un vide dressing,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité et la tranquillité publiques durant la période d'occupation du domaine public,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le demandeur est autorisé à occuper le domaine public (places en bordure de l'avenue des Cordiers le long du restaurant), en vue d'organiser un vide dressing.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera applicable le dimanche 5 octobre 2025 de 10 heures à 18 heures.

**Article 3 :** Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 4 :** Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. Le demandeur sera tenu de remédier à ses frais à toutes dégradations pouvant être occasionnées du fait de l'occupation du domaine public.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux lieux habituels d'affichage.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

**Article 7 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Maire de GARGAS et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'APT sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire : **M. LE GUILLERMIC Fabrice (la Chape)**

Fait à GARGAS le 02/10/2025

Le Maire,  
Bruno VIGNE-ULMIER

